



PREMIER MINISTRE

Commissariat général  
à la stratégie  
et à la prospective

**INFORMATION PRESSE**

**Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)**

vient de publier un rapport et une note d'analyse sur

## **Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à 20 ans.**

**Le rapport du CGSP étudie les conséquences sur le secteur du transport aérien de la profonde transformation de la réglementation depuis quarante ans.**

Les compagnies aériennes ont longtemps vécu dans un environnement réglementé. La libéralisation aux Etats-Unis puis en Europe a bénéficié aux consommateurs mais rend l'avenir des compagnies plus incertain, face à leurs concurrentes étrangères et low cost. Les seules grandes compagnies historiques européennes qui subsistent sont Air France – KLM, Lufthansa, British Airways et Iberia (réunis au sein du groupe IAG). Elles exploitent un réseau en étoile autour de hubs centraux.

Les compagnies low cost se développent fortement sur le marché du moyen-courrier intra-européen. **Ryanair transporte aujourd'hui plus de passagers qu'Air France – KLM** chaque année et easyJet, deuxième low cost européenne la talonne. Des compagnies low cost de taille plus modeste (Air Berlin, Vueling et Norwegian) se développent rapidement. Elles exploitent un réseau point à point dont les coûts et les recettes sont optimisés.

Les compagnies aériennes historiques font également face à la **concurrence des compagnies du Golfe**. Celles-ci profitent de la position géographique de leurs hubs et cherchent à connecter les métropoles européennes, asiatiques et africaines à une escale près.

En France les compagnies aériennes représentent **78 000 emplois directs et 120 000 emplois indirects. À Orly, chaque million de passagers génère mille emplois** ; à Roissy, avec l'activité hub, ce sont même **1 500 emplois**. Les scénarios à vingt ans décrits dans le rapport montrent que le secteur recèle un **important potentiel de croissance**.

**Le rapport propose plusieurs scénarios à vingt ans en distinguant les marchés du moyen et du long-courrier**. Ils soulignent que les décisions des autorités nationales et communautaires en matière de **cadre réglementaire et fiscal ont un impact décisif** sur les perspectives d'avenir des compagnies aériennes européennes. Trois axes principaux doivent guider les réflexions des décideurs :

1. **Eviter l'alourdissement des charges et taxes qui désavantageraient les différentes compagnies européennes.**
2. **Assurer l'équité de la concurrence d'une part entre les compagnies européennes, d'autre part face aux compagnies extra-communautaires.**
3. **Analyser marché par marché les risques et opportunités d'une ouverture généralisée et systématique du marché long-courrier européen avant toute négociation de droits de trafic.**

**Retrouvez l'intégralité du rapport et de la note d'analyse sur  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)**

### **Contact presse**

**Jean-Michel Roullé**, Responsable de la communication  
[Jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:Jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr) - Tél. 01 42 75 61 37